



Lettre ouverte à l'attention Madame la Ministre
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation

**Pourquoi le Ministère punit-il les agent-e-s de la Fonction publique ?
Non à la suppression de congés et de RTT par l'état d'urgence sanitaire !**

Madame la Ministre,

Votre gouvernement profite de cette période de crise pour revenir sur les droits aux congés par voie d'ordonnance. Est-ce ainsi qu'il prévoit de remercier les fonctionnaires et les contractuel-le-s de l'État pour « leur investissement sans faille » dans la lutte contre la pandémie au COVID-19 ?

L'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 prévoit pour l'essentiel deux mesures : pour les agent-e-s placé-e-s en autorisation spéciale d'absence (ASA), 5 jours doivent être décomptés de leurs RTT ou de leurs congés au titre de la première période qui a couru du 16 mars au 16 avril, auxquels s'ajoutent 5 jours de congés à poser entre le 17 avril et le terme de l'état d'urgence. Pour les agent-e-s en télétravail, la possibilité est donnée au chef de service d'imposer aux agent-e-s de prendre au total 5 jours de RTT ou de congés entre le 17 avril et le terme de l'état d'urgence.

Des agent-e-s, fonctionnaires ou précaires, de toutes les catégories de personnels, étudiant-e-s et salarié-e-s des sous-traitants, s'investissent pleinement dans cette période pour assurer la continuité du service public de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), avec les moyens insuffisants mis à leur disposition. Beaucoup d'entre elles et d'entre eux doivent, comme de nombreuses familles du pays, assurer le suivi et l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants, se préoccuper de leurs aîné-e-s, et subir des conditions de confinement source de stress et d'angoisse pour eux et leurs familles.

Des établissements de l'ESR dont l'Inserm, l'Inrae et certaines universités, ont pris la décision d'appliquer à la lettre l'ordonnance en imposant 5 jours de congés aux personnels en situation de télétravail.

L'Inserm dépasse même les exigences de l'ordonnance en imposant 5 jours de congés aux personnels qui assurent le plan de continuité d'activité ou qui travaillent actuellement dans les laboratoires sur le COVID 19. Pensez-vous, Madame la Ministre, que le plus grand organisme de recherche français dédié à la santé et à la recherche médicale doive mettre massivement ses agent-e-s en congés pendant la crise sanitaire ?

Nous ne sommes pas en vacances ! Nous sommes enfermé-e-s chez nous, privé-e-s de liberté où nous travaillons dans des conditions difficiles. Nous sommes stressé-e-s et inquiet-e-s car nous-mêmes, des collègues ou des proches, avons été victimes du COVID 19. Nous ne sommes pas responsables de cette catastrophe sanitaire. Nous ne sommes pas responsables de la politique de restriction budgétaire vis à vis de l'Hôpital qui a failli plonger le pays dans une catastrophe sanitaire. Nous ne sommes pas responsables de la politique de restriction de moyens pour la recherche qui a restreint la liberté de recherche en général et en virologie en particulier.

Est-ce que la bienveillance et la reconnaissance, dont votre gouvernement parle tant, ne devraient pas s'exprimer en garantissant des moyens de protections, de préventions à tous les travailleurs et toutes les travailleuses du public comme du privé, au lieu de restreindre leurs droits aux congés ?

**Nous exigeons que l'ensemble des établissements de l'ESR maintienne les droits à congés habituels de leurs agents !
Nous exigeons le retrait pour tous les agent-e-s de la Fonction publique de l'ordonnance n°2020-430 sur les congés et RTT imposés !**

Signataires : SNTRS-CGT, CGT FERC SUP, CGT-INRAE, FO-ESR, SUD RECHERCHE EPST-SOLIDAIRES, SUD EDUCATION, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT RECHERCHE EPST, ANCMSP, FAGE, L'ALTERNATIVE et UNEF.

Villejuif, le 29 avril 2020